



Parquet mal isolé et pièces à l'inverse chez voisins du dessus!

Par **Mamzelle Mel**, le **06/07/2010** à **21:51**

Bonsoir,

Depuis 2001 je suis locataire d'un appartement au 1er étage d'une petite copropriété de 4 étages, avec un seul appartement par étage.

Je vis seule avec ma fille de 9 ans.

J'étais très heureuse dans cet appartement jusqu'en Avril 2003 où mon quotidien a viré au cauchemar..

L'appartement du dessus au 2ème a été vendu et démoli dans des conditions douteuses (le 1er jour des travaux, un samedi..je suis monté les voir et là je tombe sur 3 ouvriers dont un est en train de casser les tomettes d'origine(carrelage typiquement marseillais) avec une masse!!) Une fois tout le carrelage cassé, ils ont posé un parquet, très mal isolé évidemment..

Autre exemple un jour d'été je rentre vers 19h avec ma fille qui avait 2 ans à l'époque et je trouve 40cm de gravats au pied de la cheminée de mon salon..

les jouets de ma fille sur le tapis ensevelis sous la suie et les gravats!!

Les ouvriers avaient cassé la cheminée du dessus sans se soucier de ce qu'il y avait en dessous..

Bref, 4 mois de travaux insupportables!

Mais le pire restait à venir,

toutes les pièces de l'appartement "rénové" ont été mises à l'opposé des miennes!!

Donc ma chambre et celle de ma fille se trouvent depuis ça en dessous d'un salon avec cuisine ouverte..

Leur salle de bain est au dessus de mon salon, 4 dégâts des eaux d'affilée tellement les travaux ont été bien faits..

J'ai averti ma propriétaire de tous les problèmes que je rencontrais ainsi que le syndic de l'immeuble mais personne ne m'a jamais vraiment pris au sérieux.

Dés lors que l'appartement du dessus a été refait de cette façon il a été revendu rapidement et là ma vie a vraiment commencé à être un enfer.

J'entends tout, tous le temps, je vis au même rythme que mes voisins du dessus, je vais au lit quand je suis sûre qu'ils sont couchés ou je m'endors dans le canapé du salon, je ne peux pas me reposer dans mon lit s'ils sont présents dans les pièces du dessus tant le bruit résonne, je peux les suivre à la trace de chez moi tant leurs pas sont audibles, je sais s'ils font la vaisselle ou s'ils sont aux toilettes...bref l'horreur!

j'ai tout fait conciliation...

3 couples de propriétaires se sont succédés depuis et rien ne change puisqu'au final c'est clairement la façon dont cet appartement est refait qui est le fond réel du problème,

Suite à la conciliation j'ai demandé la pose d'un faux plafond avec isolant dans nos chambres à ma propriétaire,

Devis moyen 2000 euros, elle a refusé.
Je n'ai pas les moyens de déménager, je suis à bout.
Que faire?

Par **droitausilence**, le **07/07/2010 à 08:49**

Bonjour,
Étant copropriétaire occupante avec un crédit immobilier en cours, j'ai vécu la même situation que vous (dégâts des eaux, sanybroyeur, nuisances sonores au dessus de mon lit, sauf que j'aurais bien voulu pouvoir déménager en étant locataire, cela aurait épargné ma santé et mon temps !

sites sur le sujet :
<http://www.bruit.fr>
<http://www.sos-bruit.com/>

Sauf à déménager, après avoir épuisé les voies amiables, vous devez vous rendre à l'évidence : la dernière voie est celle d'assigner devant le TGI le dernier propriétaire en date (qui répondra des malfaçons des travaux), demander une expertise acoustique qui établira votre dommage, ...)

Avez-vous saisi le syndic de cette situation ?
En ce qui concerne votre propriétaire, elle doit vous louer un appartement conforme à la loi et doit vous garantir d'une jouissance paisible de son appartement...

Des années de procédures coûteuses en perspective, avec relations dégradées à la clé !

Franchement, je vous conseille de prendre sur votre temps pour chercher et trouver un appartement pour vous et votre fille, paisible et laisser la propriétaire se débrouiller avec son appartement ...

surtout il vous faudra courage et zen pour ne pas focaliser sur le bruit.
Salutations cordiales